

Tetrax tetrax

© Louis-Marie Préau LPO



Mâle en parade

© Louis-Marie Préau LPO



Mâle en parade

Description de l'espèce

Cet oiseau (de la taille d'une femelle de faisan) mesure 40 à 45 cm de long pour une envergure de 83 à 91 cm. Le dessous du corps est blanc pur, le dos brun clair légèrement moucheté de brun foncé. Cette coloration permet à l'oiseau de se fondre dans la végétation. Le mâle, en période de reproduction, arbore un magnifique collier noir barré de blanc. Les populations de l'ouest et du centre de la France sont migratrices.

Observation

Le mâle est assez facilement repérable lors de la parade nuptiale. Il se tient sur une place de chant bien dégagée et émet toutes les 10 secondes un "prtt" sec et bref portant loin. Lors de cette parade, le mâle gonfle les plumes noires de son cou et de temps en temps effectue un saut sur place accompagné de battements d'ailes.

Les femelles et les jeunes restent très discrets et sont difficiles à recenser sans un effort journalier de prospection.

En fin d'été et en début d'automne, les oiseaux se regroupent sur des zones précises auxquelles ils semblent fidèles, avant leur départ en migration.

Distribution et effectifs

La population nationale est en fort déclin, particulièrement dans les zones céréalières du centre-ouest. Les effectifs nationaux ont chuté de plus de 80% depuis 1980 et avoisinent actuellement les 1300 mâles chanteurs. Cette tendance se confirme également en Europe : extinction proche en Europe de l'est, déclin très prononcé en Ukraine et en Italie, diminution possible en Espagne.

En région Centre, deux noyaux subsistent, l'un en Champagne tourangelles et l'autre dans le Boischaut nord, en plus de quelques individus isolés. Les effectifs régionaux sont de l'ordre de 35 mâles chanteurs (2003).



Touraine

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

Cet oiseau est typiquement inféodé aux milieux de "steppiques". Au cours des siècles, il s'est adapté aux zones de culture céréalière. Cependant, les changements dans les pratiques agricoles et dans l'occupation des sols (type de culture, agrandissement du parcellaire) ont été préjudiciables à l'espèce. Elle ne s'est maintenue que dans les jachères ou les prairies. Les mesures de gestion favorables à cet oiseau sont donc essentiellement des opérations agro-environnementales. De 1997 à 2001, un programme régional agroenvironnemental a permis le maintien des populations d'Outardes, là où il s'appliquait. Les mesures étaient proposées sous forme de contrats aux agriculteurs exploitants et consistaient principalement à aider l'implantation de couverts herbacés avec en majorité des légumineuses (trèfles, luzernes...) soit par des conversions des parcelles céréales oléo-protéagineux, soit par l'implantation ou le maintien de prairies artificielles ou temporaires, soit par la mise en place d'une jachère écologique "Outarde". Était également prévu l'entretien des parcelles en friches herbacées (hors production agricole). Dans ces 4 contrats, les opérations d'entretien étaient interdites en période d'installation et de nidification des oiseaux (de mai à fin août). Les dérangements (circulation des engins, activités humaine) étaient limités. La reconduction de ce type de mesures pourrait permettre de conforter les derniers noyaux de population.